



Donation et maladie d'Alzheimer

Par **lilchan**, le **21/10/2014** à **23:47**

Bonjour,

Je connais une dame depuis ma plus tendre enfance, que je considère comme ma grand-mère. Suite au décès de son frère, l'année dernière, elle s'est retrouvée seule et désemparée dans sa maison. Ma mère et moi sommes les seules personnes à lui rendre visite (malgré la distance : 80 km). Elle a fait une grave chute au mois de septembre et a été hospitalisée. Durant son hospitalisation, sa maison a été cambriolée et sur les conseils des gendarmes nous avons récupéré les quelques bijoux et sa voiture. Désireuse de rentrer en maison de retraite, elle m'a proposé de me céder son véhicule. En sachant que :

Un début Alzheimer a été déclaré

Une mise sous tutelle est en cours (ma mère et moi-même avons refusé d'être les tuteurs légaux... trop de responsabilités)

Puis-je lui faire signer les documents de cessation ? Je ne veux surtout pas être accusée d'abus de faiblesse par la suite par le tuteur légal. Merci par avance de vos conseils.

Par **goofyto8**, le **22/10/2014** à **17:39**

Sachant que sa mise sous tutelle est imminente, je pense qu'il est dangereux pour vous de lui faire signer quoi que ce soit en votre faveur.

Par **lilchan**, le **23/10/2014** à **20:45**

Merci pour votre réponse @goofyto